

MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, de la susdite municipalité, qu'il y aura session régulière du conseil municipal le 10 septembre 2018 à 19 heures au 351, rue Turgeon à Hébertville.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets :

Dérogation mineure portant sur l'article 5.2.1 du règlement de zonage no 364-2004 qui indique que le bâtiment principal doit être située à au moins 6 mètres de ligne avant alors qu'il est implanté à 5,36m et 5,42m..

De plus, la dérogation mineure portant sur l'article 4.3.8.2 du règlement de zonage no,364-2004 qui indique que la distance minimale entre une voie d'accès et une intersection est de 10m alors que la distance actuellement entre les deux est de 3,19m.

Identification du site concerné :

Propriété de M. Luc Girard et Mme Cindy Gauthier située au 600, rue Richard à Hébertville.

Désignation cadastrale : Lot no 4 684 546 cadastre du Québec.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À HÉBERTVILLE ce vingt-troisième jour du mois d'août deux mille DIX-HUIT.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Kathy Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la municipalité d'Hébertville, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 23 août 2018 entre 8 h et 16 h 00.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 23^{ème} jour d'août 2018.


Kathy Fortin
Directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim


Kathy Fortin
Directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim